**Alain Cadec,** *rapporteur pour avis de la commission de la pêche***.** – Monsieur le Président, la commission de la pêche a donné, comme chaque année, son avis sur la décharge sur le budget général de l’Union.

Cette année, le rapport de la Cour des comptes concernant l’exercice financier 2017 n’a pas présenté de remarque particulière sur le rapport d’activité de la DG MARE.

Toutefois, la commission de la pêche souhaite que la Cour des comptes présente un taux d’erreur pour la pêche séparé des taux d’erreur relatifs à l’environnement, au développement rural et à la santé, et non sous forme agrégée. Ceci permettra une évaluation plus correcte de la gestion financière.

Par ailleurs, la commission de la pêche tient à rappeler également que le manque de consommation du FEAMP, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, par les États membres, est particulièrement inquiétant.